Mémoire présenté à la

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Bas-Saint-Laurent

Dans le cadre de la

Consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent

10 mai 2013

Yanick Gendreau* et Marylène Ricard†

Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique,
Université du Québec à Rimouski,
300 allée des Ursulines, Rimouski, QC, G5L 3A1, Canada

*yanick.gendreau@uqar.qc.ca
† marylene.ricard@uqar.qc.ca

UQAR
Université du Québec
à Rimouski

Question 1. De manière générale, vous considérez-vous en faveur de la création de nouvelles aires protégées au Québec et au Bas-Saint-Laurent?

Nous sommes fortement en faveur de la création de nouvelles aires protégées (AP) au Québec et au Bas-Saint-Laurent (BSL). Toutefois, avec la présente proposition, la région administrative du BSL se retrouvera avec seulement 7,4 % de son territoire sous conservation. **Ce chiffre est loin de l'objectif du gouvernement du Québec d'atteindre 12 % en 2015 et de celui de la Convention de la diversité biologique qui a été revu à 17 % lors de la conférence de Nagoya, et dont le Canada est signataire.**

De plus, dans sa stratégie de conservation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) propose d'atteindre 12 % d'AP (idéalement) pour chaque province naturelle, et non pour chaque région administrative. Le BSL fait partie de la province naturelle des Appalaches, cette province naturelle inclus également les régions administratives de l'Estrie, Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie. On y retrouve présentement 4,89 % du territoire sous AP. Toutefois, il se trouve que la région de l'Estrie et celle de Chaudière-Appalaches sont de tenure privée à plus de 90 %, ce qui rend difficile la création de nouvelles AP dans ces régions. La possibilité d'augmenter la proportion d'AP dans la province naturelle des Appalaches pour atteindre l'objectif de 12 % repose donc essentiellement sur les régions administratives du BSL et de la Gaspésie. Ainsi, pour que la province naturelle des Appalaches atteigne l'objectif de 12 %, la proportion d'AP dans le BSL devrait même dépasser 12 %. Somme toute, nous reconnaissons l'effort actuel qui fera augmenter les superficies d'AP à 7,4 % dans la région, mais du même souffle on doit réitérer que l'on reste loin des objectifs nationaux et internationaux.

Un réseau d'AP bien planifié est l'épine dorsale d'une stratégie de conservation de la biodiversité. Dans le contexte des changements climatiques, l'établissement d'un réseau d'AP efficace couvrant une importante superficie d'habitats diversifiés et hautement connectés dans le paysage est un élément central préconisé pour augmenter la résilience des espèces et des écosystèmes et diminuer les impacts négatifs des changements climatiques. De plus, comme bon nombre d'espèces sont ou seront amenées à se disperser en réponse aux changements climatiques, les cibles de conservation établies sont amenées à devenir de plus en plus dynamiques, complexifiant du même coup la gestion du réseau d'AP. Nous suggérons donc de multiplier les occurrences des espèces dans le réseau d'AP en augmentant de manière significative la couverture actuelle du réseau, de façon à assurer la conservation de la biodiversité pour les générations futures. **Nous croyons qu'il est primordial de faire DÈS MAINTENANT les efforts nécessaires pour prendre les bonnes décisions**, **aussi l'augmentation des cibles de conservation pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux apparaît incontournable.**

En dernier lieu, soulignons que l'établissement d'un réseau d'AP est une étape nécessaire au développement durable de la région. Les AP assurent le maintien de

plusieurs biens et services environnementaux qui sont souvent négligés et qui sont parfois difficilement quantifiables quand vient le temps de tenir compte de leur impact. **Il ne faut pas voir les AP comme un frein au développement de la région, mais plutôt comme une opportunité de revoir et de repenser notre façon de gérer le territoire et la biodiversité aux bénéfices des êtres humains qui habitent ce territoire.**

Questions 2. La proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées permet-elle d'améliorer le bilan global de la conservation au Bas-Saint-Laurent? Les principaux éléments écologiques seront-ils bien représentés dans le nouveau réseau d'aires protégées ou des carences persisteront-elles? Que proposez-vous pour améliorer la représentativité et la performance du réseau d'aires protégées dans la région?

Nous sommes d'avis que la démarche pour la sélection des sites respecte les règles de l'art dans le domaine. En ce sens, les sites sélectionnés vont certainement améliorer le bilan global de la conservation dans la région. Toutefois, en ce qui concerne les carences, bien que nous n'en ayons pas fait une analyse détaillée, il est raisonnable de croire que le nouveau réseau ne les comblera pas toutes avec seulement 7,4 % du territoire sous protection.

De plus, il y a lieu de s'interroger sur la valeur de conservation des AP déjà en place au BSL. En effet, sur les 4,5 % de territoire déjà protégé dans la région, plus de 70 % sont des ravages de cerfs de Virginie. Bien que les ravages constituent des AP légales, il n'en demeure pas moins qu'ils ont été créés pour la mise en valeur du cerf de Virginie, une espèce qui était d'ailleurs probablement absente de la région avant la colonisation. Certes, les ravages peuvent protéger certains éléments de la biodiversité, mais ils n'ont pas été sélectionnés à partir d'une analyse de carence qui est axée sur la protection de la biodiversité. De plus, les ravages sont des AP de niveau IV selon l'IUCN (définition : aire terrestre ou marine faisant l'objet d'une intervention active quant à sa gestion, de façon à garantir le maintien des habitats ou à satisfaire aux exigences d'espèces particulières). Ce niveau de conservation fait en sorte que des interventions forestières sont permises pour « améliorer » l'habitat de cette espèce. On peut penser que certaines de ces interventions ne sont pas favorables pour toutes les espèces et en fin de compte que ces ravages ont un impact mitigé sur la conservation de la biodiversité au niveau régional. Finalement, à l'échelle de la province, il y a actuellement 8,59 % du territoire qui est protégé et de ce pourcentage seulement 4 % sont de catégorie IV (contrairement à 70 % dans la région), alors que plus de 90 % sont des AP de catégories II et III (catégories plus contraignantes : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/). Avec la nouvelle proposition, les ravages vont représenter un peu plus de 40 % des AP au BSL, ce qui est encore plus que la moyenne provinciale. **Donc, en plus de ne pas atteindre la « quantité » (12 % du territoire), la « qualité » des sites sous conservation est**

discutable, ce qui à notre avis ne représente pas un effort de conservation suffisant pour la région.

De plus, la démarche de sélection ne tient pas compte des effets des changements climatiques sur la biodiversité. Un rapport présenté dans le cadre de la présente démarche par Gendreau (2013) fait d'ailleurs ressortir quelques points à ce sujet.

- La majorité des espèces faisant parti de l'analyse qui sont actuellement présentes dans la région devraient l'être en 2050. Ainsi, les efforts faits pour protéger ces espèces actuellement ne seront pas vains (car ces dernières devraient être présentes en 2050).
  Action possible : Comme mentionné à la question 1, il faut multiplier les occurrences des espèces dans le réseau d'AP. Plus ces espèces seront représentées dans le réseau d'AP, plus elles auront la chance de s'adapter aux changements climatiques. La logique de cette affirmation se résume à dire que si une espèce est présente dans plus qu'une AP, la probabilité qu'elle subisse des effets négatifs menant à sa disparition est réduite. Ceci est particulièrement important pour les espèces à statut précaire.

- Par sa position nordique, la région aura la responsabilité d'accueillir de nouvelles espèces. Pour certaines de ces espèces, la région pourrait représenter le dernier refuge climatique sur le continent, car la possibilité de migrer plus au nord est réduite en raison de la présence du fleuve St-Laurent, qui représente une barrière infranchissable pour plusieurs espèces.
  Actions possibles : S'assurer que l'habitat de ces espèces, particulièrement celles à statut précaire, soit représenté dans les AP sélectionnés.

- Il est reconnu dans le dossier des changements climatiques que la connectivité entre les AP est un des enjeux les plus importants pour favoriser l'adaptation des espèces (Hannah 2011). **Au BSL, la connectivité entre les AP est faible (Brassard et al. 2010), et nous croyons qu'il est essentiel de tenir compte de ce critère dans la sélection des sites.**
  Actions possibles : Comparer les conséquences en terme de connectivité entre les sites proposés par le comité technique versus les opportunités de conservation soumises par le MDDEFP, et prioriser les options qui optimisent la connectivité.

Finalement, nous déplorons que le comité technique mandaté par la Commission régionale sur les ressources forestières et le territoire (CRRNT) pour réaliser l'analyse d'impact ne se soit intéressé qu'à un seul côté de la médaille, c'est-à-dire aux répercussions sur la possibilité forestière. Comme nous venons de le suggérer pour la connectivité, il est essentiel qu'une telle analyse tienne comte des impacts sur la biodiversité (par ex., espèces à statut précaire, forêts exceptionnelles, biens et services environnementaux). Des données comparatives sur la biodiversité entre les opportunités de conservations présentées par le MDDEFP versus celles du comité technique seraient

plus que bienvenues pour se faire une idée précise des répercussions des choix du comité pour la conservation (objectif premier de la démarche). De plus, l'analyse semble avoir été faite de façon locale (on a traité chacune des opportunités au cas par cas) et elle n'offre pas une vision d'ensemble des impacts sur la biodiversité pour la région. Un exemple qui illustre bien cette situation est l'exclusion par le comité de l'opportunité de conservation dans la zone A0302 (encerclé dans Fig.1). Nous ne connaissons pas les impacts que ce retrait peut avoir sur la protection de la biodiversité, tant au niveau local que sur l'ensemble du territoire. **Pour toutes ces raisons, nous sommes d'avis que le réseau proposé pour la région est encore loin de pallier à toutes les carences pour la conservation de la biodiversité.**

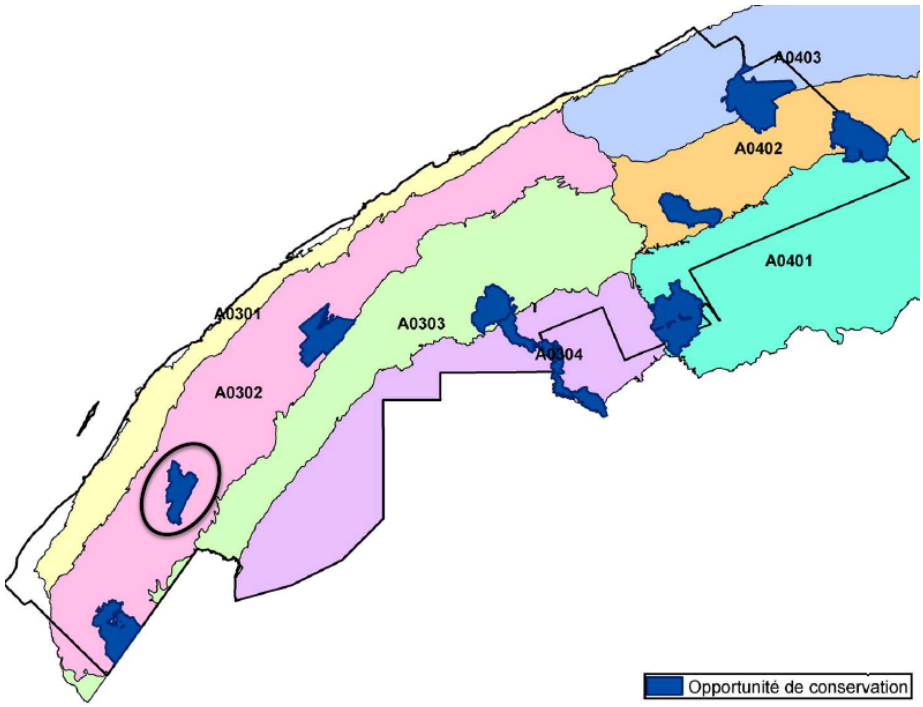

Figure 1. Opportunités de conservations présentées par le MDDEFP dans le cadre de l'établissement de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent. L'opportunité encerclée en noire n'a pas été retenue par le comité technique (voir texte).

Question 3. Les territoires d'intérêt proposés vous semblent-ils pertinents pour la protection des éléments communs ou rares de la biodiversité? Certains territoires vous paraissent-ils moins justifiés du point de vue écologique? D'autres territoires du Bas-Saint-Laurent mériteraient-ils une protection supplémentaire ou un statut d'aires protégées?

Nous n'avons pas d'exemple précis à mettre en évidence pour cette question. **Mais nous sommes d'avis que cette question aurait dû être adressée au comité technique.** En effet, des informations très précises sur les peuplements forestiers ont été utilisées pour évaluer les impacts de l'implantation des AP sur cette industrie, alors qu'aucun effort n'a été mis de l'avant pour colliger des informations sur la biodiversité. En plus des chercheurs de l'UQAR, il existe plusieurs groupes et organismes qui ont des connaissances fines de la biodiversité de la région. Il serait bien de mettre ces connaissances à profit dans une analyse des impacts sur les propositions qui ont été faites par le comité technique versus celles du MDDEFP et ne pas baser cette dernière uniquement sur des critères forestiers.

Question 4. Globalement, considérez-vous que les impacts socioéconomiques de la protection éventuelle des territoires d'intérêt sont acceptables? Que proposez-vous pour bonifier les bénéfices et mitiger davantage les impacts socioéconomiques de la création d'aires protégées?

Nous croyons que les impacts socioéconomiques de la protection éventuelle des territoires ciblés sont acceptables. Nous tenons également à soulever l'importance de garder une vision à long terme lors de l'évaluation de ces impacts. La biodiversité et les écosystèmes soutiennent et procurent à l'être humain de nombreux biens et services écosystémiques qui contribuent à son bien-être et à son économie. Par exemple, l'activité pollinisatrice des insectes est indispensable pour bon nombre de cultures, la croissance de certaines plantes a un effet tampon sur les inondations, et la conservation d'habitats naturels sains permet le maintien de populations animales exploitées par l'homme. Toutefois, les impacts observés et prédits des changements climatiques sur les espèces ainsi que les autres perturbations d'origine humaine nous permettent d'anticiper une importante réorganisation de la biodiversité et des écosystèmes dans le futur, ce qui pourrait compromettre certains services écosystémiques. L'établissement d'un réseau d'AP adéquat permet de favoriser la biodiversité qui est garante du maintien de ces biens et services. **En ce sens, bien que l'établissement de nouvelles AP ait un coût socioéconomique à court terme, ces décisions sont essentielles pour prévenir des impacts socioéconomiques majeurs à long terme.**

Question 5. Pour ce ou ces territoires, percevez-vous favorablement ou non favorablement la création d'une aire protégée? Quels sont vos espoirs ou vos appréhensions par rapport à la protection de ce ou ces territoires ?

Nous percevons favorablement la création d'AP pour les territoires proposés. Aussi, dans le cadre de l'un de nos projets de recherche, nous avons réalisé une analyse de vulnérabilité sur 27 espèces d'intérêt pour les gestionnaires régionaux de la péninsule gaspésienne aux changements climatiques. Cette analyse montre que 44 % de ces espèces pourraient voir leur abondance ou leur répartition diminuer d'ici 2050 en réponse aux changements du climat (Ricard, com. pers.). C'est le cas notamment du caribou de la Gaspésie et de plusieurs espèces associées aux habitats de haute altitude des Chic-Chocs. Nous voyons donc très favorablement la création d'une AP supplémentaire dans cette région. De plus, une étude réalisée par l'organisme Conservation de la nature Canada indique que les montagnes appalachiennes pourraient avoir un effet tampon sur les changements climatiques et ainsi accueillir plusieurs espèces amenées à se disperser en réponse au réchauffement du climat (Anderson & Sheldon 2012). **L'établissement d'une AP sur le territoire des Chic-Chocs apparaît donc comme une décision hautement pertinente et stratégique comme mesure d'adaptation aux changements climatiques.**

Question 6. Dans l'optique qu'une aire protégée est mise en place sur ce ou ces territoires, quelles seraient vos recommandations générales pour favoriser l'implantation et assurer le succès de cette aire protégée?

Le succès d'une telle entreprise passe par la consultation des gens et des intervenants du milieu et nous tenons à souligner le travail exceptionnel de la CRRNT en ce sens.

Une fois les AP établies, il ne faut pas croire que le travail sera terminé, au contraire, il va commencer! Il serait intéressant, suite à l'établissement de chaque AP, d'établir des comités de gestion qui favoriseraient l'appropriation de ces AP localement. Cette démarche nous semble particulièrement pertinente au BSL, car la région est très habitée comparativement au nord de la province (où la majorité des réserves de biodiversité ont été implanté jusqu'à présent). Cette situation crée assurément une dynamique très différente de celle à laquelle le MDDEFP a été confrontée jusqu'à présent dans l'élargissement de son réseau d'AP. Ainsi, il faut s'assurer avec le MDDEFP (à qui revient la gestion légale de ces AP) que la région ait les moyens de mettre en valeur ces AP et qu'elle puisse obtenir, si nécessaire, des fonds du gouvernement pour mener à bien des projets de mise en valeur. À notre avis, il semble que la CRRNT soit en bonne position pour jouer le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les intervenants locaux pour mettre en valeur les AP.

D'un point de vue technique, nous suggérons l'implantation d'un modèle de cogestion adaptative des AP pour la région (Fig. 2). La cogestion adaptative se

traduit par un partage des décisions de gestion entre les intervenants locaux et provinciaux de l'AP. Aussi, le modèle adaptatif permet d'établir des objectifs de gestion (conservation, utilisation du territoire, etc.) révisés périodiquement par le comité de gestion. Pour alimenter le comité de gestion et pour que ce dernier soit en mesure de revoir les objectifs de gestion au fil du temps, un programme de suivi et d'inventaire doit être mis en place dans chaque AP (Gendreau et al. 2012). En somme, ce modèle de gestion permet d'avoir la flexibilité nécessaire pour réagir rapidement face à certaines menaces et changements environnementaux (comme les changements climatiques) tout en favorisant le succès du projet grâce à l'implication des intervenants locaux.

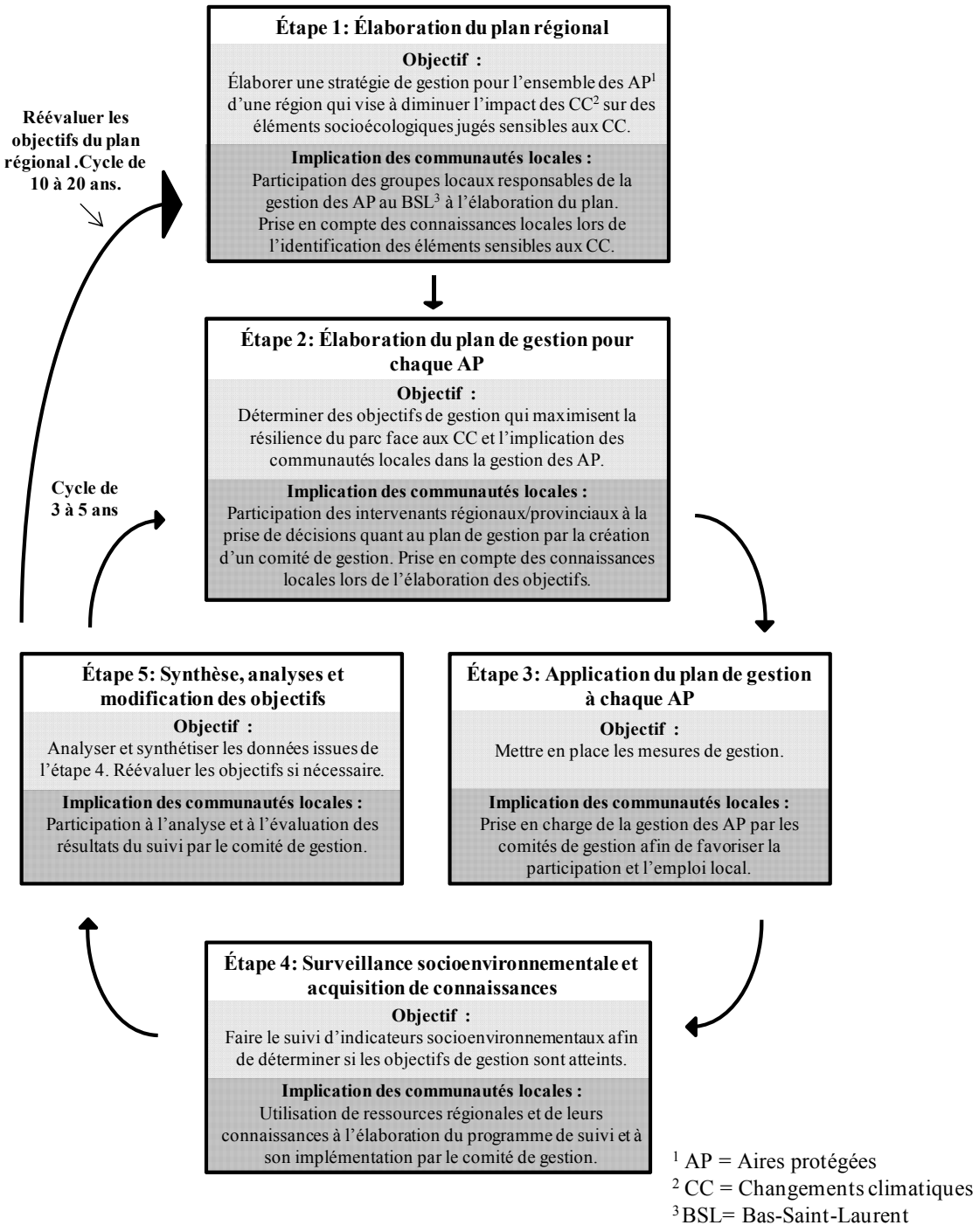

Figure 2. Modèle de cogestion adaptative des aires protégées du Bas-Saint-Laurent. Adapté de Gendreau et coll. 2013.

Références

Anderson, M. G., and O. Sheldon. 2012. Resilient sites for terrestrial conservation in the Northest and mid-Atlantic region. 168 p. The Nature conservancy, Eastern conservation science.

Brassard, F., A. R. Bouchard, D. Boisjoly, F. Poisson, A. Bazoge, M.-A. Bouchard, G. Lavoie, B. Tardif, M. Bergeron, J. Perron, R. Balej, and D. Blais. 2010. Portrait du réseau d'aires protégées au Québec. Période 2002/2009. 229 p., Gouvernement du Québec.

Gendreau, Y. 2013. Rôle du réseau d'aires protégées proposé au Bas-Saint-Laurent dans le contexte des changements climatiques : Avis scientifique. 48 p. Chaire du Canada en biodiversité nordique, Université du Québec à Rimouski, Rimouski.

Gendreau, Y., C. A. Gagnon, D. Berteaux, and F. Pelletier. 2012. Cogestion adaptative des parcs du Nunavik dans un contexte de changements climatiques. Téoros **31**:61-71.

Hannah, L. E. E. 2011. Climate Change, Connectivity, and Conservation Success. Conservation Biology **25**:1139-1142.